

VIANDES —Sucre d'érable do	0 5 a	10 6
Miel	0 6 a	0 7
Saindoux par lbs	0 0 a	1 8
VIANDES —Beuf à la livre	0 3 a	0 9
Lard do	0 7 a	0 7
Mouton à la livre	0 4 a	0 9
Agneau au quartier	2 6 a	6 7
Veau à la livre	0 6 a	0 8
Lard frais par 100 lbs	45 0 a	47 6
Beuf do	25 0 a	30 2
VOLAILLES —Dindes par couple	12 0 a	18 0
Dindes jeunes do	10 0 a	15 0
Oies do	6 0 a	9 9
Canards do	2 0 a	3 0
Poulets do	3 6 a	4 6
Poulets do	3 0 a	4 0
GRANDS —Canards sauvages	0 0 a	0 0
Pigeons	1 0 a	1 6
Perdrix	3 9 a	4 0
Lièvres 1 couple	1 6 a	0 0

ALCALIS —Potasse, premières	5 43 a	5 52
secondes	4 70 a	4 70
troisièmes	4 00 a	4 00
Petlasse, premières	5 16 a	5 10
secondes	0 00 a	0 00

Québec, 17 mars 1870

FLURS —Extra supérieure	\$6 52 a	6 50
Extra	5 40 a	5 75
Fancy	5 20 a	5 35
Superfine No 1	5 10 a	5 20
Do forte	5 30 a	5 40
Do No 2	4 60 a	4 75
En poche No 1 p 100 lbs	2 30 a	2 50
Grain p bri de 200 lbs	5 80 a	5 25
Farine d'avoine	5 00 a	5 25
Do de blé-d'inde, blanch		
par 200 lbs	4 20 a	4 30
Do de do de jaune	4 10 a	4 20

VIANDES —Beuf, par 100 lbs	9 00 a	10 00
Do par livre	0 10 a	0 12
Mouton do	0 10 a	0 12
Agneau par quartier	0 6 a	0 09
Lard frais par 100 lbs	9 00 a	10 00
Do par livre	0 9 a	0 11
Lard salé do	0 12 a	0 14
Jambon frais	0 11 a	0 12
Do salé et fumé	0 14 a	0 16

Poissons —Saumon p bri 200 lbs	13 0 a	13 60
Do par lbs	0 10 a	0 12
Morue verte par bri	5 00 a	5 52
Do en paquets	0 0 a	0 0
Do par lbs	0 2 a	0 3
Morue sèche par quintal	5 75 a	6 00
Huile de morue par gallon	0 0 a	0 60
Harang du Labrador	5 00 a	5 25

VIANDES —Beurre frais par livre	0 22 a	0 25
Do salé do	0 18 a	0 20
Volailles par couple	0 75 a	0 80
Dindes do	2 50 a	3 0
Oies do	1 25 a	1 50
Canards do	0 75 a	0 80
Potatoes par minot	0 60 a	0 65
Oignons par baril	2 00 a	3 25
Avoine par minot	0 40 a	0 42
Pois do	1 00 a	1 25
Œufs, par douzaine	0 20 a	0 23
Fromage par lbs	0 15 a	0 16
Sucre d'érable p lbs	0 8 a	0 9
Fèves par bri	4 50 a	5 90
Laine p lbs	0 28 a	0 30
Bois par cordes, 2 1/2 p	2 25 a	3 75
Foin par 100 bottes	5 0 a	6 0
Paille do	5 00 a	6 00

FRUMES —Verbes, inspect., p 100 lbs	8 0 a	9 90
De moutons, non prép. ch.	0 75 a	1 00
De Vase do plb.	0 12 a	0 14

St Jean, 18 mars 1870.

Flour , par quart	4 40 a	4 65
par 100 lbs	2 40 a	2 50
de blé d'inde p. 100 lbs	1 75 a	1 90
de sarazin do	1 90 a	2 00
Avoine par 40 lbs	0 30 a	0 32
Orge, p 56	0 55 a	0 60
Grains de Ma	1 25 a	1 40
de mill	2 00 a	2 25
Pois, par minot	0 60 a	0 70
Blé, do	1 00 a	0 60

Blé d'inde par 56 lbs	0 70 a	0 75
Sarazin 50	0 40 a	0 45
Œufs par douzaine	0 15 a	0 17
Volailles par couple	0 50 a	0 60
Poulets do	0 40 a	0 50
Oies do	1 00 a	1 60
Dindes do	1 50 a	2 00
Pigeons do	0 10 a	0 12
Beurre frais par livre	0 18 a	0 20
salé do	0 15 a	0 17
Saindoux do	0 20 a	0 00
Miel do	0 10 a	0 12
Potatoes	0 40 a	0 50
Lard frais par 100 lbs	\$9 00 a	10 00
mass par quart	26 00 a	28 00
Beuf par 100 lbs	5 40 a	6 00
Foin do bottes	4 90 a	5 00
Paille do do	2 00 a	2 00
Bois à la corde	3 00 a	4 50

Les Trois-Rivières 17 mars 1870.

Avoine	\$0 25 a	0 30
Pois	0 70 a	0 80
Gabourage	0 70 a	0 00
Sarazin	0 40 a	0 60
Blé-d'inde canadien	0 80 a	0 90
Beuf par lbs	0 06 a	0 07
Lard do	0 15 a	0 18
Veau par quartier	0 09 a	0 00
Beurre frais par lbs	0 20 a	0 25
Œufs par douzaine	0 15 a	0 18
Potatoes au minot	0 75 a	0 80
Foin à la botte	0 05 a	0 00
Paille do	0 00 a	0 00
Sucre d'érable	0 10 a	0 00
Poule par couple	0 50 a	0 60
Graisse fondu	0 24 a	0 0
en branche	0 20 a	0 0
Petite graine d'oignon	0 10 a	0 00
Savon du pays	0 8 a	0 10
Saindoux par lbs	0 18 a	0 20

Trèfle Alsique

Le soussigné informe les cultivateurs qu'il a encore en mains 600 lbs. de belle graine de Trèfle Alsique qu'il vendra à sa résidence à raison de \$0.30 cts. la livre. Les apiculteurs et ceux qui veulent avoir de belles prairies devront se hâter de faire achat de cette graine ce Trèfle offre un butin excellent aux abeilles, détruit les mauvaises herbes, enrichit le sol, et rapporte de la graine à sa première fleur.

Il offre aussi en vente 37 minots de patates garnet Chili bonnes pour semence.

JOSEPH CHICOINE,
St. Pie, 28 Février 1870.

RUCHES A VENDRE

PAR
MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront en s'adressant au soussigné, des Ruches de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 bottes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,
Apiculteur.

Station St Hilaire, 8 octobre 1869.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 1/2 milles.

La Section No. 14 sera dans la province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Ne-pissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La section No. 16, sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 milles trois-quarts.

Les contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Resticouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'An-guille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hautsurs d'Amherst, jusqu'à la Station 0, sur les Hautsurs, environ un mille au Nord de la Rivière Phillippe, formant un parcours de 27 milles environ.

Les Contrats pour les sections No. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires de Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., Lundi le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSHE,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELLAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 26 Janvier 1870.